



Autorité parental couple homo séparée

Par **AmyS6**, le **09/11/2013** à **20:10**

Bonjours

Je suis actuellement séparée et je souhaiterais avoir l'autorité parentale sur les enfants (1 fille et 1 garçon de 4 ans) j'ai eu avec mon ex compagne

Au près de qui dois-je m'adresser surtout que mon ex n'a pas l'air de vouloir que je puisse l'obtenir... Je les ai actuellement 1 week-end sur 2 et la moitié des vacances scolaires pas assez à mon goût...

S.V.P. Vraiment besoin d'aide, veux pas perdre mes bébés

Par **arreeu**, le **09/11/2013** à **23:19**

bonsoir,

votre cas est comme un couple toutefois, union libre, séparation libre

pour régler le souci **[fluo](...???)[/fluo]** il faut faire une demande au JAF qui est le seul à opposer une décision à tenir

Par **amajuris**, le **10/11/2013** à **10:32**

bjr,

mais actuellement vous n'avez pas l'autorité parentale puisque cela n'était pas possible avant la loi sur le mariage pour tous sauf cas très particuliers.

j'ignore s'il est possible que vous demandiez l'autorité parentale avec cette nouvelle loi.

étiez-vous pacsés ?

CDT

Par **AmyS6**, le **11/11/2013** à **21:11**

Bonsoir merci pour vos réponse...

En fait nous étions pacsé durant 10 ans et on s'est séparé quand les petits avaient 3 ans il y a juste 1 an...